ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 662

Texte de la question

M. Dominique Bussereau interroge M. le Premier ministre sur sa définition de la laïcité, des valeurs républicaines et du mode de fonctionnement du Gouvernement. D'un côté, en effet, Mme le ministre de l'enseignement scolaire prône à juste titre un meilleur enseignement de l'instruction civique alors que, de l'autre, Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement participe à une manifestation dont certaines outrances étaient susceptibles de choquer nombre de nos compatriotes. Il lui demande donc si Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement représentait officiellement le Gouvernement dans cette manifestation. Si tel n'était pas le cas, il lui demande si un membre du Gouvernement peut participer à une manifestation sur la voie publique sans pour autant engager la responsabilité de l'exécutif et donc de M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

En l'absence de précisions données dans la question écrite sur la nature de la manifestation, il n'est pas possible de répondre à la question posée par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : M. Dominique Bussereau
Circonscription : Charente-Maritime (4e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 662
Rubrique : Etat
Ministère interrogé : Premier Ministre
Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 octobre 1997
Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2274
Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3413